

MARDI 10 SEPTEMBRE : LE CESE A VOTE SON AVIS « FINANCER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Aujourd'hui, la dégradation de l'environnement se caractérise par la présence de risques massifs et interconnectés, dont l'intensité croît de manière exponentielle. La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou l'accès aux matières premières, appellent à une réponse forte avant que la situation ne devienne irréversible.

La transition écologique et énergétique, démarche concrète et progressive, est une voie possible pour réagir à ces enjeux, dans la perspective du développement durable. Elle dépasse largement les politiques sectorielles environnementales et rejoint les questions d'emploi, de compétitivité et de bien-être. Mais la transition écologique a un coût : celui d'une anticipation collective qui doit se traduire par des politiques publiques solides, appuyées par des outils financiers adaptés, qui doivent être abordés en tenant compte du contexte socio-économique, pour pouvoir ensuite être mis en œuvre.

C'est tout le sens de cet avis du Conseil économique social et environnemental, rapporté par Gaël Virlouvét (Groupe environnement et nature), au nom de la section de l'économie et des finances présidée par Hugues Martin (Groupe des personnalités qualifiées). Cet avis a été voté en assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 10 septembre 2013 avec 175 votants : 111 voix pour ; 39 voix contre et 25 abstentions.

La transition écologique et énergétique : un défi majeur, un financement balbutiant

Comme le souligne Gaël Virlouvét, le rapporteur de l'avis : « *Le financement de la transition écologique ne passe pas uniquement par le financement de politiques environnementales mais bien par la prise en compte des enjeux du changement climatique, de la biodiversité et de l'économie des ressources dans l'ensemble des politiques publiques et de leurs volets financiers* ».

Les politiques environnementales bénéficient, pour certaines, de financements dédiés (eau, déchets..) et, dans le domaine de l'énergie notamment, des systèmes tarifaires incitatifs ont été mis en place. Mais aujourd'hui, les autres politiques publiques intègrent très diversement les enjeux de la transition écologique. Gaël Virlouvét insiste : « *Les aides de l'Etat à vocation économique ou sociale ne tiennent, dans la plupart des cas, pas compte des enjeux environnementaux alors qu'elles pourraient influencer sur la transition écologique des différents secteurs* ». A contrario, la Caisse des dépôts ou certaines composantes de la BPI font évoluer leur stratégie d'investissement pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux. De même, une partie des investissements d'avenir ont été orientés dans cette direction. Enfin, au plan local, l'approche transversale émerge, grâce aux politiques de type Agenda 21 ou Plan climat énergie territorial, mais elle reste encore rare.

Pour sa part, le financement privé de la transition écologique existe de manière sectorielle mais se heurte systématiquement à la question du retour sur investissement : quel bénéfice pour l'investisseur ? Quelle est la marge d'incertitudes ?

La clé d'une transition écologique réussie réside dans l'anticipation.

Inscrire le financement de la transition écologique dans le contexte économique et social actuel

Dans l'absolu, trois grands axes sont possibles pour financer la transition écologique :

- Augmenter le prix des ressources à préserver et des activités polluantes, ce qui incite à choisir les solutions les moins impactantes pour l'environnement ;
- Soutenir financièrement les solutions les plus pertinentes ;
- Faciliter l'accès au crédit pour les investissements de la transition écologique.

Mais chacun de ces axes peut avoir des répercussions socio-économiques majeures, d'autant qu'ils s'inscrivent dans le contexte actuel contraint. Les budgets publics sont resserrés, le taux de croissance est proche de zéro, la mondialisation questionne la compétitivité de nos entreprises, le chômage augmente et le pouvoir d'achat a reculé en 2012.

La transition écologique ne peut donc s'inscrire que dans une réponse globale à donner aux grands défis auquel est confronté notre pays : dégager des marges de manœuvre collective, construire une compétitivité soutenable pour les territoires comme pour les entreprises et donner aux citoyens la perspective d'une nouvelle prospérité. « *Les efforts consentis doivent être autant d'investissements en faveur de l'emploi, du bien-être et de la compétitivité. Leur répartition doit être équitable* » conclut le rapporteur.

Assumer le financement de la transition écologique, vers une nouvelle prospérité

« *L'affirmation d'un horizon et d'un cap politique communs est essentielle pour réussir la transition écologique et mobiliser les financements nécessaires dans la durée* » insiste Gaël Virlovet. Il revient au politique de définir un projet, une vision pour le pays, de tracer des perspectives pour susciter l'adhésion de nos concitoyens. Le CESE avait déjà appelé en 2010 à ce que la Stratégie Nationale de Développement Durable soit conçue comme la colonne vertébrale de la politique du gouvernement. La transition écologique doit répondre à cette attente, assortie en outre d'un cadre financier pérenne, construit dans le dialogue avec les acteurs représentatifs.

Pour atteindre des objectifs ambitieux, il vaut mieux une route bien balisée. La prospective économique de la transition écologique doit donc être renforcée, à la fois dans l'évaluation des financements nécessaires mais aussi dans la construction des scénarios macro-économiques de la transition.

Le CESE souhaite une transition écologique économiquement attractive. Pour cela :

- Premièrement, les signaux-prix doivent être cohérents avec une perspective de long-terme. Mais le contexte socio-économique exige des changements inscrits dans la durée, progressifs et discutés pour donner aux ménages et aux entreprises une visibilité suffisante et garantir ainsi les conditions de l'arbitrage de leurs investissements. Le CESE estime à cette occasion que la part de la fiscalité écologique doit significativement progresser dans l'ensemble des prélèvements obligatoires. Dans cet équilibre et s'agissant des ménages, une baisse de la TVA mérite d'être étudiée.

- Deuxièmement, des aides spécifiques doivent être amplifiées dans trois domaines : la mobilisation des acteurs ; l'innovation, la recherche et le développement ; le déploiement d'infrastructures et l'amélioration de l'existant, y compris en ce qui concerne la biodiversité. Au-delà, le CESE appelle à une cohérence écologique de l'ensemble des aides publiques.

- Troisièmement, l'accès au crédit doit être facilité pour les investissements de la transition écologique : prêts bonifiés, refinancements à taux faibles, notamment via la Banque Européenne d'Investissement, mobilisation de la Banque Publique d'Investissement...

Le CESE se penche également sur les critères extra-financiers. L'élaboration de critères de références est nécessaire pour évaluer la pertinence environnementale des investissements. Ensuite, les outils publics d'investissement peuvent mieux prendre en compte la transition écologique dans leurs objectifs et leur gouvernance : « *le CESE préconise d'étudier la possibilité d'accueillir les acteurs environnementaux représentatifs dans les organes d'orientation des lieux institutionnels, nationaux ou régionaux, où se décident les investissements, aux côtés des acteurs économiques et sociaux* ». Quant à l'épargnant privé, il devrait bénéficier d'une lisibilité écologique de ses choix d'investissement. Cela passe notamment par une labellisation officielle, mais aussi par l'instauration, au niveau national et régional, d'emprunts obligataires à vocation écologique, par la clarification de l'apport réel au développement durable du Livret du même nom (LDD) ou encore par la publication par les gestionnaires d'assurance-vie et de fonds de retraite d'une analyse de la compatibilité de leurs placements avec la transition écologique.

L'avis se conclut par trois propositions. D'abord, « *le CESE appelle à une nouvelle étape des investissements d'avenir, orientée vers la transition écologique et la nouvelle prospérité économique, sociale et environnementale, et d'un niveau au moins égal à la première étape* », explique Gaël Virlouvet. Ensuite, l'avis recommande de développer un « *système partenarial de financement de la transition écologique* », constitué de flux financiers dédiés dont la gouvernance associe les acteurs représentatifs. Enfin, le CESE appelle à la mobilisation de la création monétaire au niveau européen pour financer les investissements de long terme de la transition écologique.

Le thème de cet avis trouve un écho important avec l'actualité de l'été 2013. Une nouvelle étape des investissements d'avenir a été décidée par le Premier ministre, à hauteur de 9 Mds €. La Banque Européenne d'Investissement a annoncé le renforcement de ses prêts pour appuyer les investissements liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Enfin, lors du séminaire gouvernemental de rentrée, le Président de la République a rappelé que réussir la transition écologique et énergétique constituait l'un des 5 objectifs autour desquels devait s'articuler une stratégie à 10 ans pour la France. A la veille de la conférence environnementale, gageons que l'avis du CESE en faveur du financement de la transition écologique soit entendu.

Contacts presse :

Kaéna HALOUA

01.44.69.54.14/ 07.77.26.24.59

kaena.haloua@clai2.com

Emilie HUMANN

01 44 69 54 05/ 07 77 26 24 60

emilie.humann@clai2.com